

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 263

LE JEUDI 18 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

MONTREAL

LEGAULT LÈVE LA TUTELLE À LA CSDM
PAGE A 4



ÉCONOMIE

LES NOTAIRES À 50 \$ SUR INTERNET
PAGE B 1

LES ACTUALITÉS

RÉFÉRENDUM: VIF DÉBAT EN VUE AU PLC
PAGE A 3

LE MONDE

L'IRA ACCEPTE DE SE DÉSARMER
PAGE B 5



UNE BRÈVE MAIS VIOLENTE manifestation marquée par des jets de bouteilles et de poivre de Cayenne a opposé protestataires et policiers, hier, sur la colline parlementaire. Quelque 300 personnes réclamant des subventions fédérales à l'intention des sans-abri se sont retrouvées face à une centaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada, dont certains étaient équipés de casques, boucliers et matraques, à proximité de la tour de la Paix. Les manifestants ont pris d'assaut les barricades, tentant de franchir de force les cordons de policiers. Lire nos informations en page A 8.

Rappel à l'ordre de la Cour suprême

Le jugement Marshall n'exclut pas une intervention gouvernementale

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Dans un geste exceptionnel, la Cour suprême du Canada a remis les pendules à l'heure hier en apportant des précisions sur son fameux jugement Marshall, notamment sur la portée à lui donner. Les explications supplémentaires du tribunal, qui tiennent en 30 pages, clarifient le débat sur les droits de chasse, de pêche et de cueillette à accorder aux Micmacs des provinces maritimes mais mettent en lumière des divergences de points de vue entre deux ministres du cabinet de Jean Chrétien.

son jugement de septembre dernier, qui acquittait le Micmac Donald Marshall d'avoir pêché et vendu des anguilles illégalement, ne s'appliquait qu'à la pêche à l'anguille et non à la chasse, à la cueillette ou à la pêche d'autres espèces.

En fait, rappellent les juges, l'arrêt Marshall a bel et bien reconnu que les Micmacs possèdent un droit ancestral de pêche, de chasse et de cueillette en vertu de traités de 1760 et 1761, mais il a aussi affirmé que ce droit peut être limité et réglementé par le gouvernement, dans la mesure où cette limitation est justifiée. Or, si dans le cas Marshall le procureur général du

La Cour suprême a rappelé que

VOIR PAGE A 8: ORDRE

POINT DE VUE

Le Québec n'est pas libre

Le Québec n'est pas libre au sein de la fédération canadienne. Ce jugement lapidaire, reproduit dans le dernier numéro de la revue *Globe*, est celui de l'un des penseurs les plus réputés du Canada anglais, le philosophe James Tully, qui enseigne aujourd'hui la science politique à l'université de Victoria, en Colombie-Britannique.

Le Québec n'est pas libre parce que la Constitution canadienne actuelle l'empêche d'être reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire une nation. Dans l'état actuel des choses, des changements constitutionnels peuvent être imposés au Québec sans son consentement, comme ce fut le cas en 1982. Tandis que les autres membres de la fédération peuvent bloquer arbitrairement, comme certains l'ont fait en 1990 avec l'Accord du lac Meech, toute négociation visant à reconnaître le statut du Québec dans la loi fondamentale du pays.

«La Constitution d'une société ou sévit pareil blocage doit être considérée comme une camisole de force ou comme une structure de domination», écrit-il.

Les nations autochtones, ajoute le philosophe qui a enseigné pendant quelque 20 années à l'université McGill, subissent les mêmes limites arbitraires à leur reconnaissance au sein du Canada. Elles non plus ne sont pas libres, écrit-il.

M. Tully soutient que tant que le Québec et les Premières Nations ne seront pas reconnus comme des peuples possédant un «droit à l'autodétermination à l'intérieur de la fédération», le «Canada demeurera une société où liberté, justice et stabilité seront partiellement absentes».

Si cette situation perdure, «l'identité constitutionnelle inflexible du Canada sera vécue et considérée [par les Québécois et les autochtones] comme une structure de domination qui compromet l'exercice de leur liberté politique. Plus de Québécois en viendront à appuyer la sécession et la séparation continuera de croître chez les communautés autochtones».

«L'instabilité de l'ensemble de la société augmentera elle aussi», et ce, d'autant plus, rappelle-t-il, que, «selon le raisonnement de la Cour suprême du Canada, l'entrave au droit à l'autodétermination interne peut justifier la sécession unilatérale du Québec».

Le professeur rappelle que la Cour suprême du Canada, dans le renvoi relatif à la sécession du Québec, est «la première cour d'une société multinationale à reconnaître cette dimension de la liberté des peuples» en affirmant l'existence d'une obligation de négocier si une province réunit une majorité claire en faveur de changements

VOIR PAGE A 8: LIBRE

MÉTÉO

Montréal Faible neige se changeant en neige fondante. Max: 3 Min: -4
Québec Neige. Max: 0 Min: -6
Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 4 Idées A 7
Bourse B 3 Le monde B 5
Avis publics A 4 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 4
Économie B 1 Mots croisés A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7
www.ledevoir.com

Cinar dénonce les programmes d'aide «centrés sur nous-mêmes»

Le système de financement du cinéma et de la télévision pêche par rigidité, affirme Micheline Charest

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le système canadien de financement de la télévision est à la croisée des chemins et on ne peut plus «se permettre de conserver des programmes d'aide hermétiques et centrés sur nous-mêmes».

Il n'est pas banal que de tels propos soient prononcés par Micheline Charest, présidente du conseil de Cinar, la compagnie actuellement sous enquête policière pour des allégations d'utilisation de prête-noms, la compagnie actuellement en première ligne de la controverse sur les producteurs privés au pays.

Mais Micheline Charest n'a pas froid au yeux: si l'industrie canadienne du film et de la télévision veut prospérer, affirme-t-elle, on ne peut plus conserver des programmes d'aide gouvernementale «centrés sur nous-mêmes, qui font fi du changement technologique et de la réalité économique dans laquelle œuvre maintenant l'industrie».

Mme Charest n'a pas ouvertement affirmé qu'il faut remettre en question les règles «centrées sur nous-mêmes» concernant le contenu canadien... mais c'est tout comme.

Cette sortie publique de Micheline Charest est apparue hier comme un véritable événement. Mme Charest avait été invitée depuis plusieurs mois à prononcer un discours au déjeuner-rencontre de l'Association des MBA du Québec. À la table d'honneur de cette rencontre dans un grand

hôtel montréalais, la présidente de Cinar était entourée de personnalités de l'industrie comme Daniel Lamarre (TVA), André Bureau (Astral), Francis Fox (Rogers) et autres. Tout indique donc qu'à travers la controverse actuelle, l'industrie resserre les rangs: en présentant la conférencière, une porte-parole de l'Association des MBA a même tenu à «souligner l'appui de la communauté des affaires de Montréal» à l'invitée du jour.

Evidemment, un grand nombre de médias montréalais s'étaient précipités pour entendre ce discours. Micheline Charest, poursuivie par les caméras de télévision, a répété qu'elle ne pouvait répondre à aucune question des médias «pour le moment».

Son discours devant l'Association des MBA a donc été scruté à la loupe pour y déceler les moindres allusions à la crise actuelle.

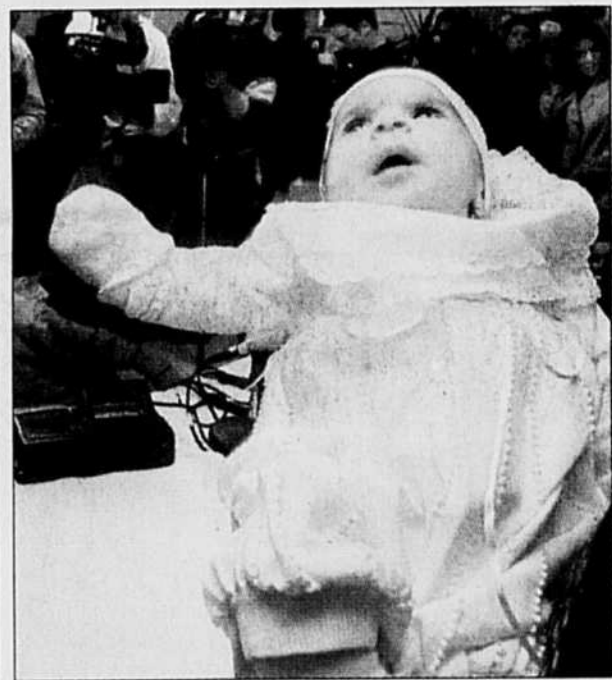
En fait, la patronne de Cinar a rappelé tout au long de son discours l'histoire de sa propre compagnie que celle, récente, de la production télévisuelle au pays, qui a pris son envol au début des années 80 avec la création par Ottawa d'un fonds de développement d'émissions canadiennes chez Téléfilm et qui a vu, en 1985, le CRTC exiger de la part des diffuseurs des dépenses minimales en contenu canadien.

Du jour au lendemain, grâce à ces initiatives, s'est créé un marché pour la production télévisuelle «qui ne saurait cependant exister par lui-même vu sa petite taille», a-t-elle ajouté.

VOIR PAGE A 8: CINAR



Micheline Charest



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Poupon de laboratoire: une première canadienne.

Bébé Wateen, ou la nouvelle façon de procréer in vitro

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

C'est peut-être tout à fait une première mondiale, mais c'est certainement une première canadienne encourageante. Des chercheurs du Centre universitaire de santé McGill ont brillamment réussi à améliorer une technique de fécondation *in vitro* (FIV) en évitant l'hormonothérapie et en réduisant les coûts de l'opération. La petite Wateen, l'un des «résultats» de l'expérience montréalaise, a été présentée hier aux médias en compagnie de ses heureux parents.

La maturation *in vitro* (MIV) consiste à prélever chez la femme des oocytes (ovules) immatures et de les amener à maturation *in vitro* avant la fécondation puis l'implantation de l'embryon dans l'utérus. La technique FIV classique, quant à elle, demande une coûteuse et désagréable injection quotidienne d'hormones à la future mère pour stimuler la production d'oocytes matures avant le prélèvement. L'expérience menée par les docteurs Seang Lin Tan et Ri-Cheng Chian, du Centre de reproduction de McGill à l'hôpital Royal-Victoria, fait l'objet d'un article publié aujourd'hui dans le *New England Journal of Medicine*.

La technique MIV a déjà été pratiquée ailleurs dans le monde, notamment en Corée, mais avec peu de succès. Une centaine d'enfants seraient nés grâce à la MIV, selon le Dr Tan. À Montréal, vingt femmes âgées en moyenne de 36 ans ont participé à l'expérience, qui s'est terminée avec six grossesses et deux naissances — dont celle de jumeaux. La première naissance a eu lieu au mois d'août dernier. Depuis l'expérience, quinze femmes sont devenues enceintes grâce

VOIR PAGE A 8: BÉBÉ

MUNICIPALITÉS

Harel invoque la Constitution pour justifier les fusions

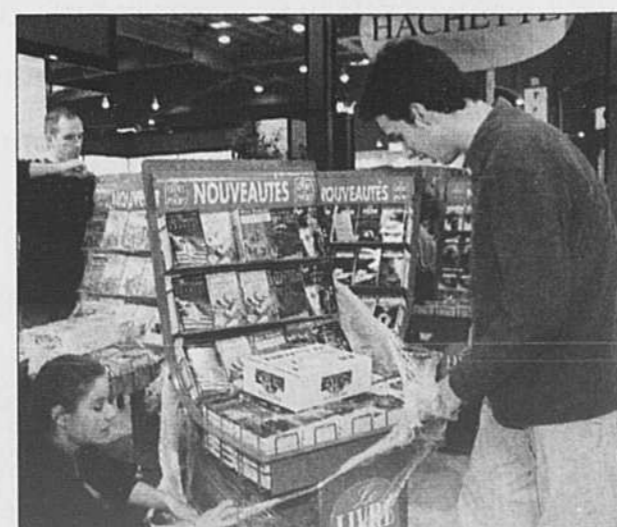
■ Lire nos informations en page A 5

Passez au Salon

La 22^e édition du Salon du livre ouvre ses portes ce soir à Montréal

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Depuis lundi, le hall de la Place Bonaventure est pris d'assaut. Des employés y circulent en jeans, y transportent des caisses. Dans ces fragiles cartons dorment les trésors qui feront rêver les futurs centaines de milliers de lecteurs. Mais ce n'est que ce soir, à 17h, que la foule des Montréalais avides de lecture, de nouveaux titres ou de rencontres d'auteurs envahira le Salon du livre de Montréal pour y assister à sa 22^e édition.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Grand déballage dans le hall de la Place Bonaventure.

La «petite course folle» qui précède le Salon, comme la définit la directrice générale Francine Bois, s'est déroulée sans anicroches, outre peut-être le fait que le célèbre ethnologue Gerald Messadié a dû annuler sa visite à Montréal, retenu en France pour des raisons de santé.

Cette année, c'est 685 stands qui seront à la disposition de la foule, et environ la moitié de ceux-ci sont occupés par des éditeurs québécois.

Les badauds pourront y feuilleter des livres, fureter, prendre des notes, écouter, participer à leur guise, seuls, en famille ou entre amis, puisque le Salon a la réputation d'avoir un effet de contagion auprès des lecteurs.

Cette année, l'événement se tient sous la présidence d'honneur de Sol, alias Marc Favreau. Un espace important est consacré à la bande dessinée. Dans ce carrefour, qui s'intéresse autant à la bande dessinée pour adultes qu'à celle destinée aux jeunes lecteurs, sera présentée une exposition portant sur l'histoire du 9^e art. Notamment, l'ouvrage de Thierry Groesteen, *La Bande dessinée en France*, y retracera les origines du genre depuis Rodolphe Töpffer, avec la première édition des *Voyages et aventures du docteur Festus*, qui remonte à 1840.

«L'idée nous est venue, entre autres raisons, du fait que le Québec est invité d'honneur au prochain Salon d'Angoulême, où la bande dessinée a une place importante», dit Mme Bois.

Place Bonaventure, on décernera cette année une kyrielle de prix. Dès ce soir, l'éditeur Claude Hurtubise recevra ainsi le prix Fleury-Mesplet, qui souligne la contribution d'une figure déterminante du monde du livre québécois.

VOIR PAGE A 8: SALON

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Vif débat en vue au PLC

Des militants pressent Chrétien de formuler une question référendaire «claire et directe»

Le ministre Stéphane Dion conteste le droit exclusif du Québec de définir les règles référendaires et même de formuler la question. Chaque jour apporte de nouvelles adhésions à ses prétentions mais également de nouveaux opposants. Il a semé le germe de la division dans les rangs de son propre parti.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Des militants libéraux fédéraux du Québec pressent le gouvernement Chrétien de formuler une question «claire et directe» et de l'imposer au gouvernement Bouchard en vue du prochain référendum sur la souveraineté.

L'association libérale de la circonscription électorale fédérale de Pierrefonds-Dollard souhaite qu'Ottawa mette cartes sur table et prenne l'initiative de définir les règles référendaires, un débat qu'elle veut relancer à l'occasion du congrès biennal de la aile québécoise du Parti libéral du Canada tiendra du 26 au 28 novembre à Hull.

La résolution que les libéraux de l'ouest de l'île de Montréal ont adoptée et acheminée au secrétariat central du parti recommande en outre fortement à Ottawa de «prendre une part active dans le débat sur l'unité nationale en définissant les termes de tout référendum à venir».

Les militants de Pierrefonds-Dollard voudraient en outre que, dorénavant, les immigrants fassent profession de foi dans le fédéralisme canadien avant d'être reçus citoyens canadiens. Ainsi, dans leur serment d'allégeance, une clause stipulerait leur engagement à protéger et défendre le Canada et à faire tout en leur pouvoir «pour assurer que toutes les provinces et territoires demeurent unis d'une mer à l'autre».

Le projet d'implication du fédéral dans la définition du processus référendaire québécois se heurte à une ferme résistance, aussi bien au conseil des ministres qu'au sein du caucus des députés. Le projet de loi que le ministre Stéphane Dion se proposait de présenter à la Chambre des communes est pour l'instant sur la touche. Ils sont de plus en plus nombreux les députés libéraux qui croient qu'une offensive d'Ottawa dans les affaires référendaires du Québec ne ferait que fournir des munitions additionnelles aux souverainistes.

Il est néanmoins acquis que le congrès du PLC Québec de la fin du mois sera le théâtre d'un vif débat sur l'opportunité d'agir promptement, au risque de se mettre à dos de nombreux Québécois, ou d'intervenir uniquement en campagne ré-

férendaire, dans le respect des institutions et lois québécoises. Les associations de comté ont soumis quelque 160 résolutions, mais le congrès débattrait en priorité de la dizaine de textes rédigés par la commission politique du parti.

Contrairement à la coutume des congrès politiques, il n'y aura pas de discussions en ateliers; tout se déroulera en assemblée plénière. C'est sous le thème «Le Canada du millénaire» qu'auront lieu le samedi 27 novembre les délibérations sur l'unité nationale et le prochain référendum québécois. Le dimanche, les congressistes aborderont des thèmes à caractère socioéconomique et débattront plus particulièrement de l'union sociale. Plusieurs des résolutions acheminées par les associations libérales de comté s'inspirent d'une vision sociale relativement progressiste. Voici quelques-unes des résolutions les plus significatives que les militants libéraux fédéraux ont votées à l'intention du gouvernement Chrétien:

- reconnaître l'importance du bénévolat en relation avec l'intégration des nouveaux immigrants et prendre les mesures appropriées afin d'encourager systématiquement le bénévolat dans les organismes sans but lucratif dûment reconnus;
- étudier les voies et moyens par lesquels serait éliminée la taxation des paiements du régime de pension du Canada du régime des rentes du Québec;
- permettre aux Canadiens de puiser dans leur REER pour lancer une nouvelle entreprise ou pour parachever des études universitaires;
- mettre sur pied des programmes visant à encourager le bénévolat, qui permettraient notamment de prendre congé de son travail pour participer à des activités bénévoles au profit d'organismes non gouvernementaux;
- maintenir le statut d'organisation charitable pour tous les groupes sociaux, culturels et artistiques dont les objectifs sont le soutien, l'avancement et le développement des communautés, des arts, de la culture, des idées ou le bien-être des quartiers;
- appliquer le «child tax credit» à tous les enfants âgés de moins de 21 ans qui vivent avec leurs parents, sont inscrits à un programme d'étude et ont un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ par année.

Toutes les options sont sur la table, répète Dion

Il n'est pas exclu que le fédéral refuse de participer à la campagne référendaire

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral réfléchit toujours au moyen qu'il entend prendre pour établir ce qu'il croit être une question et un résultat référendaires suffisamment clairs pour l'obliger à négocier une sécession. Toutes les options sont sur la table, a répété hier le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, y compris refuser de participer à la campagne référendaire si la question ressemblait à celle de 1995.

Interrogé à ce sujet à sa sortie des Communes, M. Dion a indiqué que «ce serait quelque chose que le gouvernement devrait considérer en tenant compte des circonstances. On ne peut pas le dire maintenant». Il a noté que le gouvernement fédéral avait participé aux référendums de 1980 et de 1995, mais en disant qu'il jugeait la question confuse et qu'il devait respecter la Constitution. Et selon M. Dion, «le processus de 1995 n'était pas clair et n'aurait pu conduire à l'indépendance d'une province».

Il n'a pas voulu se prononcer sur la possibilité que le fédéral établisse sa vision d'une question et d'un résultat clairs qu'au moment de l'annonce de la tenue d'un référendum. «Tout est possible», a-t-il dit. Il n'a pas caché cependant qu'il privilégiait la tenue de ce genre de débats en période de calme, comme ce fut le cas au moment du renvoi devant la Cour suprême du Canada. «Il est peut-être souhaitable qu'on continue, dans le calme, à avoir ces réflexions. Est-ce que le Canada doit y participer en ajoutant au geste qu'il a déjà posé? C'est une question qu'on se pose», a-t-il poursuivi, sans manquer d'inviter le gouvernement québécois à préciser lui-même ses intentions.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a rétorqué que les fédéralistes québécois participeraient sûrement au prochain référendum et il est persuadé que les libéraux fédéraux feront de même. Il s'est même dit prêt à parier là-dessus. Il a ajouté que tous les partis provinciaux au Québec, y compris le Parti libéral de Jean Charest, croient l'Assemblée nationale capable d'écrire la question.



Jean Dion

Votre nom est dans le système

C'est une histoire banale, qui n'a même pas de dénouement. On pourrait dire: oh! comme ça promet! mais gardons-nous de tirer des conclusions hâtives. Si «la banalité de la vie est à faire vomir de tristesse», ainsi que le souligna ce visionnaire qu'était Gus Flaubert — en disant aussi «Madame Bouvary, c'est moi», il anticipa l'ambiguïté de l'identité sexuelle caractéristique de cette fin de siècle —, l'intérêt de l'histoire réside peut-être justement dans sa banalité, ou plutôt dans le fait qu'elle est devenue banale.

Il s'agit donc d'un gars (je préfère conserver l'anonymat) qui se rend dans une grande surface afin de se procurer un aspirateur. Pas de ralleries, s'il vous plaît, le gars n'est pas en processus de marthastewartisation. Au contraire, il a renoncé à transformer ses minous de coin de pièce et de dessous de lit en charmantes décorations de Noël et, ayant vu le film *Fight Club* qui l'a réconcilié avec sa testostérone, a résolu d'attaquer. Fort. Avec toute la force de suction qu'autorise la puissance électrique, de faire mordre la poussière à la poussière. Fini la pitié, comprenez-vous?

Le gars achète donc un aspirateur, à la manière d'un gars: en choisissant le premier du bord pour pouvoir se sauver du magasin le plus vite possible. Puis il passe à la caisse. Et c'est là que l'histoire acquiert toute sa banalité.

«C'est à quel nom?», demande la vendeuse devenue caissière au moment de pitonner l'achat. (Il faut dire que de nos jours, vous achetez un paquet de gomme balloune et le préposé pitonne pendant 30 secondes minimum.) Sans se demander qu'est-ce qui est à quel nom au juste, le gars donne son nom, par réflexe. Ça n'engage pas à grand-chose, après tout. La dame inscrit l'information. «Votre adresse?» Le gars s'impatiente un peu et demande pourquoi on veut son adresse. «C'est pour la garantie.»

Le gars songe alors que pour se prévaloir d'une garantie, il suffit de rapporter le produit défectueux et le reçu de caisse dûment identifié correspondant au produit en question, non? Apparemment, non. Le questionnaire se poursuit. «Ville, code postal?» Le gars demande s'il recevra une tonne de papeteries et autres cochonneries du magasin qui tient tant à entretenir une relation personnalisée avec lui. «N'ayez crainte, c'est seulement pour la garantie.» N'empêche, l'envie est forte de mettre fin à ce cirque. Mais le gars se dit qu'il est probablement en face d'une pauvre madame travaillant à la commission pour un salaire de misère, que s'il refuse de continuer soit il devra vivre le reste de la vie de son aspirateur sans garantie soit il faudra faire venir le gérant, et ça va taponner, et ne l'oublions pas, il a dans ses projets de désertir les lieux dans les meilleurs délais.

«Numéro de téléphone?» Allez, au point où on en est. Mais la dame a deviné que la limite était dès lors atteinte. Sur l'écran, il y avait un espace «Numéro de téléphone au bureau» et un autre «Est-ce un cadeau?», mais le sujet n'a pas été abordé. Le gars ne s'est pas fait demander non plus son folio bancaire, ni son numéro de dossier au ministère du Revenu, ni le nom de fille de sa mère, ni la peinture de ses chaussures, ni si ses sacs à ordures étaient légaux, ni son emploi du temps dans la nuit du 10 au 11.

«Vous pouvez prendre possession de votre aspirateur au dépôt situé à l'étage du bas. Merci de magasiner chez nous.»

Huit minutes plus tard montre en main, le gars se présente au comptoir mentionné. Remet au commis le coupon qu'on lui a demandé de remettre au commis. Le commis va chercher la foutue machine dans l'entrepôt. Revient.

«J'aimerais voir votre permis de conduire.» Excusez pardon? «Votre permis de conduire.» Il faut maintenant un permis pour chauffer une balayeuse? «Non. Vous devez produire une pièce d'identité qui prouve que c'est bien vous qui avez acheté la marchandise.» C'est que, voyez-vous, le gars aurait pu, en huit minutes, perdre son coupon, le jeter étourdiement ou se le faire subtiliser par un chenapan sans scrupules à la gentillommière poussiéreuse. «C'est pour votre propre sécurité.»

La sécurité, il n'y a que ça de vrai. La vie est tellement risquée, le monde tellement dangereux. Le gars obtient donc, montre son permis. Le commis commence à écrire le numéro du permis sur son reçu. Hola! Chose, pourquoi tu notes ça? Tu n'as qu'à regarder le permis, tu verras que c'est le bon nom, en plus il y a une photo, tu peux constater que c'est le même air bête sur la photo qu'en personne. Qu'est-ce qu'il te faut de plus, une feuille rectangulaire? «Je dois noter le numéro. C'est le règlement.» Le commis a le regard de merlan frit du commis qui n'a pas dû se pencher souvent sur l'à-propos du règlement, ni sur d'autres problèmes philosophiques similaires. Le gars a envie de faire appeler le gérant, mais il songe au taponnage et finit par dire tant pis, prenez donc ce que vous voulez et sacrez-moi patience.

Voilà. Il n'y a pas de dénouement. Juste une multinationale qui, en 20 minutes, a obtenu le nom d'un gars qui a simplement acheté un misérable aspirateur, son adresse, son numéro de téléphone et son numéro de dossier auprès de la Régie de l'assurance automobile du Québec — un formidable passe-partout vers tout le reste.

Et de combien d'autres qui, de guerre lasse, ou par paresse, ou par habitude, ou par ignorance, deviennent autant de livres ouverts pour des gens qui veulent leur bien et savent maintenant où il se trouve.

Il y a quelques années, le même gars rentrait de pays lointains avec, dans sa malle, quelques denrées de vice achetées en zone hors taxes. Il ne savait pas qu'il en avait rapporté plus qu'autorisé; preuve de sa bonne foi, il avait écrit les véritables quantités sur le petit carton, vous savez celui où on demande si vous visiterez une ferme dans les trois prochains mois.

Intercepté à la douane du meilleur pays du monde pour y revenir, le gars témoigna de son étonnement. «Vous en rapportez deux. La limite permise est un», lui dit le douanier. Désolé, dit le gars, mais on fait quoi? «Je devrais vous faire payer la taxe ou confisquer le produit.» Mais le représentant de l'Etat avait le cœur à la magnanimité ce jour-là. «Je vous laisse aller pour cette fois. Mais soyez prévenu: je mets votre nom dans le système.» Dans le système. Voyez, c'était déjà fait longtemps avant l'aspirateur.

A ce qu'il paraît, il faut être bien naïf pour croire que tout le monde ne sait pas déjà tout à notre sujet. La chose est devenue carrément banale. On n'ira pas jusqu'à vomir de tristesse, mais le vieux Gus n'avait peut-être pas tout à fait tort.

jdion@ledevoir.com

EN BREF

Le CHUM s'attaque au syndrome de Cushing

(Le Devoir) — Le *New England Journal of Medicine* souligne dans son édition à paraître aujourd'hui les travaux des endocrinologues du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Les docteurs André Lacroix, Pavel Hamet et Jean-Marie Boutin ont mis au point un nouveau traitement pour contrer la production excessive de cortisone par les glandes surrénales, appelé syndrome de Cushing. Celui-ci se manifeste par un gain de poids excessif et peut causer de l'ostéoporose, des fractures osseuses, des infections, de la dépression et une mortalité cardiovasculaire de près de 50 %, en cinq ans, si la maladie n'est pas traitée. C'est la troisième fois depuis 1992 que les résultats des travaux des endocrinologues montréalais sont publiés dans la célèbre revue médicale américaine.

Les orphelins d'Hitler

Berlin (AP) — Les archives concernant plus d'un millier d'enfants nés pendant la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre d'un projet d'Adolf Hitler de recréation de la race aryenne, ont été découvertes en Allemagne dans les fonds fédéraux, affirme la télévision allemande. Ces documents pourraient permettre à certains de ces enfants de retrouver leurs géniteurs. La plupart des 7000 bébés nés de ce programme ont été confiés à des orphelinats car ils ne correspondaient pas aux critères de l'Allemand grand, blond et aux yeux bleus. Le programme était baptisé Lebensborn (Source de la vie). Des femmes sélectionnées par les nazis s'accouplèrent avec des hommes également triés sur le volet pour donner naissance à une progéniture jugée parfaite. Les géniteurs étaient réunis dans des foyers spécialement prévus.

LOGIQUES

Venez jaser Web en français avec Bruno Guglielminetti au Salon du livre de Montréal, stand 709

INTERNET
Les 1000 meilleurs sites en français de la planète

Les 1000 meilleurs sites en français de la planète
Vendredi: 19 h à 21 h
Dimanche: 14 h à 16 h

Les Éditions LOGIQUES inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

Venez les rencontrer au Stand Gallimard du Salon du livre de Montréal

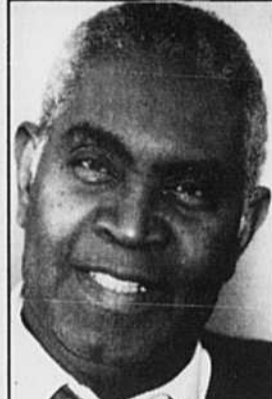


Alexandre Jardin

auteur de *Autobiographie d'un amour*

Le samedi 20 novembre de 11h00 à 12h30

Le dimanche 21 novembre de 12h00 à 13h30

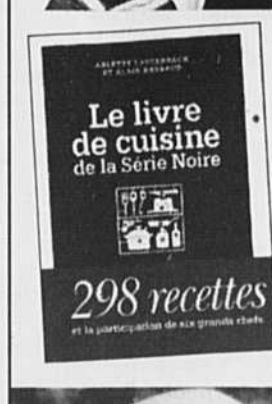


Émile Ollivier

auteur de *Mille eaux*

Le samedi 20 novembre de 15h30 à 16h30

Le dimanche 21 novembre de 15h30 à 16h30



Arlette Lauterbach

auteur de *Le Livre de cuisine de la Série Noire*

et Patrick Raynal

(directeur de la collection Série Noire)

auteur de *Nice 42^e rue, Folio policier*

Le vendredi 19 novembre de 18h00 à 19h00

Le samedi 20 novembre de 14h30 à 15h30

Le dimanche 21 novembre de 14h30 à 15h30

GALLIMARD

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Une manifestation tourne au poivre de Cayenne à Ottawa

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une brève mais violente manifestation marquée par des jets de bouteilles et de poivre de Cayenne a opposé protestataires et policiers, hier, sur la colline parlementaire.

Quelque 300 personnes réclamant des subventions fédérales à l'intention des sans-abri se sont retrouvées face à une centaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada, dont certains étaient équipés de casques, de boucliers et de matraques, à proximité de la tour de la Paix.

Les manifestants ont pris d'assaut les barricades, tentant de franchir de force les cordons de policiers. Ces derniers sont parvenus à maintenir leur position en ayant recours au poivre de Cayenne.

Quant à eux, les protestataires ont lancé des bouteilles de plastique, des contenants de jus et des débris de toutes sortes en direction des forces de l'ordre. Des deux côtés, des cris de colère fusaient. Simplement vêtus de leurs parkas et de leurs chapeaux de fourrure, les premiers agents dépêchés sur les lieux ont rapidement cédé leur place à des collègues équipés pour faire face à une émeute. À proximité, une poignée de manifestants se sont agenouillés dans l'espoir de se protéger les yeux.

La plupart de ceux atteints par les jets de poivre de Cayenne étaient des jeunes de moins de 25 ans. Parmi eux, Aaron, 22 ans, un squeegee de Toronto. «*Ils ne nous ont pas prévenus ou quoi que ce soit, a-t-il déclaré en se frottant les yeux. S'ils avaient dit: "Je vais t'asperger", je me serais éloigné. Je croyais qu'ils allaient nous battre. J'aurais pu faire face à cela, mais le poivre de Cayenne, c'est comme l'eau bouillante.*» La manifestation a pris fin au bout d'une heure.

Aux Communes, la députée néo-démocrate Libby Davies s'est demandé si le gouvernement ne pouvait pas réagir face à des sans-abri autrement qu'en les aspergeant de poivre de Cayenne. «*À travers le pays, les gens se battent pour des droits essentiels au logement, au revenu,* a-t-elle déclaré.

BÉBÉ

SUITE DE LA PAGE 1

à la MIV. Cinq d'entre elles ont mis au monde sept enfants — dont deux couples de jumeaux —, quatre ont fait une fausse couche et six n'ont pas encore accouché.

Les femmes n'ont reçu aucun médicament pour stimuler les ovaires mais ont généralement reçu une injection de Profasi 36 heures avant le prélèvement des oocytes pour améliorer les chances de succès de la maturation. Le prélèvement d'une dizaine d'oocytes est effectué entre le 10e et le 14e jour du cycle menstruel. Le médecin utilise alors une sonde échographique transvaginale munie d'une petite aiguille. Celle-ci est introduite dans chaque ovaire pour aspirer le liquide de chaque petit follicule. L'intervention dure de 30 à 40 minutes.

Les oocytes mis en culture parviennent à maturité de 24 à 48 heures plus tard. Le sperme préparé pour l'insémination est mis en contact avec l'oocyte pour fécondation. Environ deux jours plus tard, les embryons formés sont transférés dans l'utérus.

En conférence de presse hier, la maman Jahan Alkarouf a raconté sa joie de se savoir enceinte après six ans d'essais infructueux, notamment avec la FIV classique. Un cycle de MIV à l'hôpital Royal-Victoria coûte 2950 \$, comparativement à 4250 \$ pour la FIV. Le traitement est offert le plus souvent aux femmes ayant des ovaires polykystiques.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

ORDRE La Cour suprême a refusé de suspendre le jugement

SUITE DE LA PAGE 1

Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas justifier l'interdiction de pêcher l'anguille, les règles en vigueur (saison de pêche, quotas, etc.) pour d'autres espèces pourraient, elles, être applicables aux autochtones.

Le plus haut tribunal du pays a fait ces précisions en marge de son arrêt rejetant la requête du groupe West Nova Fishermen's Coalition, une coalition de pêcheurs non autochtones de Nouvelle-Écosse qui demandait à la cour de suspendre son jugement Marshall de septembre pour qu'elle réentende la cause. Par une réaudition, la coalition voulait que soient précisés certains points, notamment l'étendue du pouvoir du gouvernement fédéral de réglementer les droits des autochtones issus de traités. La cour affirme qu'elle a déjà répondu aux questions soulevées par la coalition dans son premier arrêt et que ce qu'on lui demande en fait, «*c'est [de] transformer rétroactivement les poursuites en un renvoi consultatif.*»

Fait rare, la Cour suprême ne s'est pas contentée de rejeter la requête qui témoigne, selon elle, d'*une incompréhension fondamentale de la portée* du jugement Marshall. Elle a aussi expliqué pourquoi, en citant les passages importants de son précédent jugement, remettant ainsi les pendules à l'heure.

Rappelons qu'au lendemain de ce jugement, des groupes de pêcheurs autochtones de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient entrepris de pêcher le homard en dehors des saisons permises, déclenchant les hos-

tilités entre autochtones et non-autochtones dans les communautés côtières. Un moratoire volontaire a été imposé mais, devant la volonté du ministre des Pêches de réglementer la pêche autochtone, celui-ci avait été abandonné par les chefs de bande des Maritimes, qui se disaient trahis. Certains Micmacs avaient même entrepris de couper du bois sur les terres provinciales.

«*La "période de fermeture", écrit donc les juges, est clairement un outil de gestion dont dispose potentiellement le gouvernement, mais son application aux droits issus de traités devra être justifiée pour des raisons de conservation ou d'autres motifs. En l'absence de cette justification, l'accusé qui établit l'existence d'un droit issu du traité est ordinairement autorisé à l'exercer. [...] Comme les difficultés que pose la gestion des ressources fauniques et halieutiques [...] varient d'une espèce à l'autre, les restrictions devront être justifiées au cas par cas.*»

Mais le plus haut tribunal du pays va plus loin dans son «*rappel à l'ordre*». Il met un holà aux diverses présomptions qui ont circulé depuis septembre, dont celles voulant que le traité Marshall permet aux autochtones de librement couper du bois, cueillir des fruits et des baies sauvages, extraire des minerais ou même extraire le gaz naturel, des «*suppositions*» qu'elle juge «*injustifiées*».

La cour mentionne à cet égard que, bien que les droits issus de traités sont «*capables d'évolution*», ils ne peuvent être transformés «*du tout au tout*». Le jugement Marshall «*n'a pas décidé que l'appelant avait établi l'existence d'un droit issu de traité permettant de cueillir toute chose qui peut*

physiquement l'être. Les questions en litige étaient beaucoup plus restreintes et la décision beaucoup plus limitée».

Le ministre des Pêches et des Océans, Herb Dhaliwal, s'est dit satisfait de cet arrêt de la cour, hier. «*Nous avons dit qu'il fallait s'asseoir et discuter pour voir quelle serait la solution. Je crois que nous n'avons pas sauté aux conclusions comme d'autres l'ont fait quant à l'interprétation à donner au jugement.*»

C'est que les précisions de la Cour suprême viennent en quelque sorte réhabiliter le ministre — qui a répété depuis le début du débat que la pêche allait être réglementée et qu'il faudrait discuter avec les Micmacs pour les autres espèces de poissons — et contredit simultanément le ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, qui avait affirmé le 15 octobre dernier qu'à son avis, le jugement de la Cour suprême s'étendait également à la coupe de bois et aux ressources naturelles. «*C'est probablement pourquoi je demande aux provinces d'être aux tables de négociation. Certaines ne sont peut-être pas d'accord avec moi*», avait-il déclaré alors.

Comment Robert Nault a-t-il pu se tromper ainsi? a demandé un journaliste à M. Dhaliwal. «*Je crois que vous devez lui poser la question.*»

M. Nault a plutôt tempéré ses propos. «*Selon moi, définir quelles ressources sont ciblées par ce jugement n'est que le début. J'invite les provinces à s'asseoir à la table pour discuter. [...] La cour dit que si les premières nations ont d'autres requêtes traitant des ressources naturelles, le tribunal sera prêt à les traiter. Mon intérêt, c'est que ce soient les politiciens qui prennent les décisions difficiles, pas les tribunaux.*»

LIBRE

La camisole de force de la Constitution

SUITE DE LA PAGE 1

constitutionnels. La voie ouverte par la cour mérite d'être explorée, écrit-il, rappelant toutefois que, en pratique, la Constitution actuelle et sa formule d'amendement rendent impossible l'exercice de ce droit.

M. Tully préconise donc des modifications constitutionnelles qui permettraient au Québec et aux Premières Nations de s'engager dans des processus de discussion au sujet de la reconnaissance de leur identité nationale avec l'assurance que les négociations ne seraient pas arbitrairement bloquées ou interrompues.

La société dans son ensemble gagnerait en stabilité, ajoute-t-il. «*Les Québécois et les peuples autochtones en viendraient sans doute à développer un sentiment d'appartenance et un degré d'identification plus forts à la société multinationale. Ils en viendraient à accepter et à respecter la Constitution, non pas en la considérant comme une forme de reconnaissance définitive de leur nationalité mais en sachant qu'ils ont contribué à la modifier et qu'elle demeure ouverte à la dissension et au changement.*»

Le professeur expose son point de vue dans un texte remarquable, dont il est impossible de refléter ici toute la richesse, publié dans le plus récent numéro de la revue *Globe*, la revue internationale d'études québécoises, sous le titre «*Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales*». La version originale anglaise de ce texte paraîtra au printemps prochain dans un ouvrage collectif codirigé avec Alain-G. Gagnon, de l'université McGill, publié aux éditions Cambridge University Press et intitulé *Struggles for Recognition*.

Il ressort du texte que la reconnaissance implique une réciprocité. Ce principe veut que tous les membres d'une société touchés par les changements puissent prendre part aux négociations. C'est ainsi que la préservation inflexible du statu quo ou la proclamation unilatérale de la souveraineté du Québec sont des processus illégitimes.

La reconnaissance doit par ailleurs être vue comme une phase dans un processus continu plutôt que comme un aboutissement définitif à un statut immuable.

Cette reconnaissance est le résultat, en réalité, d'une dynamique qui implique le dévoilement d'une identité par un groupe (par exemple, le dévoilement de l'identité québécoise depuis les années 60) et sa prise en considération par les autres (par exemple, la réponse du reste du Canada à cette affirmation nationale).

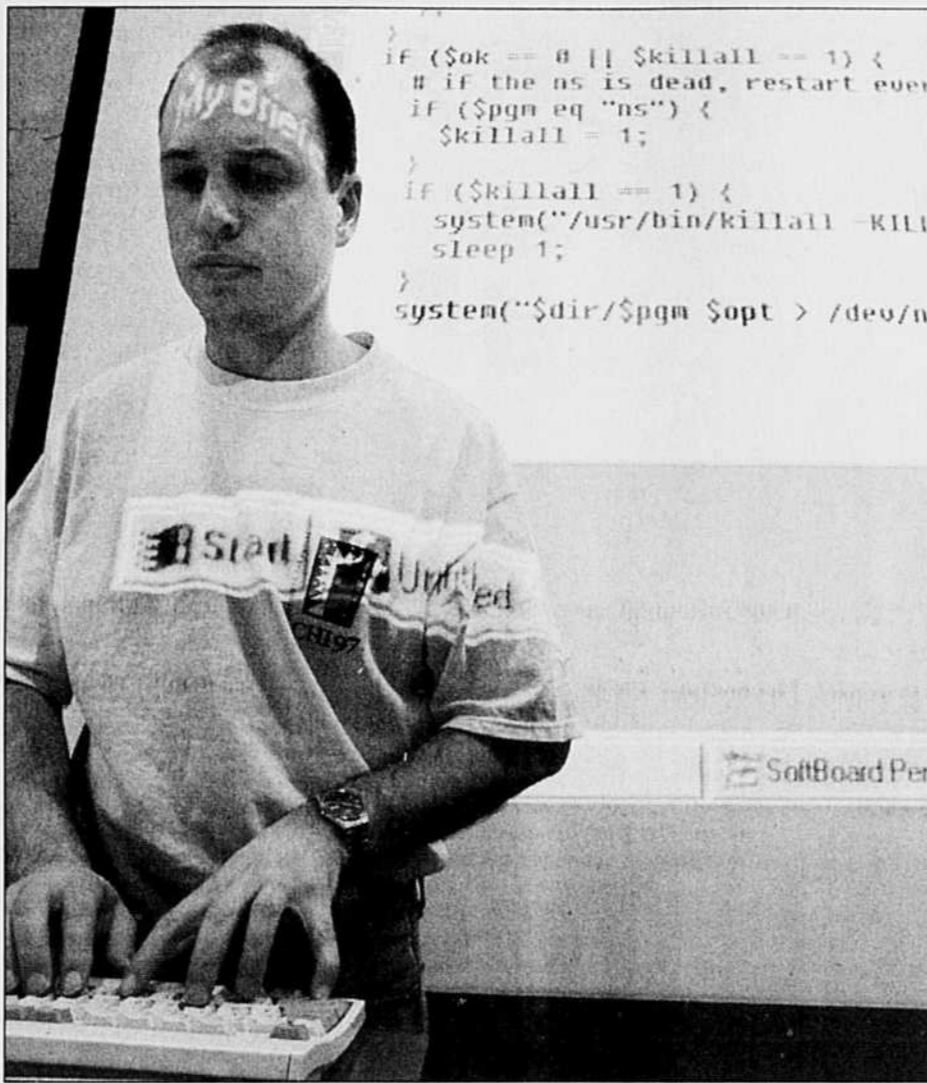
Il arrive, affirme le philosophe, que la prise en considération par les autres de l'identité dévoilée, «*même lorsque cette dernière prend la forme d'un refus et d'une contre-attaque, peut générer le degré de respect et d'estime de soi nécessaire à la survie et à la promotion d'une identité.*»

Chez nous, «*les prises en considération actuelles de la spécificité du Québec et du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale sont pour certains des preuves de reconnaissance suffisantes. Pour d'autres, elles représentent d'intolérables humiliations.*»

C'est pourquoi, dans ce processus de reconnaissance, la première étape consiste, pour ceux qui revendiquent une nouvelle forme de reconnaissance, à convaincre les membres de leur propre société que la reconnaissance existante est inacceptable.

Ce numéro de la jeune revue *Globe*, qui porte sur les enjeux de la coexistence linguistique, comporte également des articles de Jean Dansereau, Angéline Martel, Michael MacMillan, Ines Molinaro, Luisa Domenicelli et Tony Simons. Pour renseignements et pour obtenir un exemplaire de la revue: <http://www.cam.org/~inuk> ou (514) 398-3960.

La classe de demain



L'UNIVERSITÉ MCGILL

a inauguré hier ce qu'elle appelle

«la classe informatique

la plus perfectionnée au

monde». Située dans le

pavillon McConnell de

génie, la classe a bénéficié

de l'installation d'un

système de commande

qui automatise le fonction-

nement des dispositi-

fs technologiques. Comme

dans certains films,

l'ordinateur éteint les lu-

mières, déploie l'écran,

allume le projecteur et le

branche à l'ordinateur.

S'il fait jour, le système

ferme même les rideaux.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CINAR

«Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, ça existe»

SUITE DE LA PAGE 1

Micheline Charest en a d'ailleurs profité pour tenter de revaloriser l'image du producteur indépendant dans ce marché. «*Un bon producteur, a-t-elle dit, imprime indéniablement sa sensibilité et son sens artistique dans le produit final, et la vision strictement affairiste du producteur est, quant à moi, réductrice et totalement erronée.*»

Cinar s'est donc développée et a remporté beaucoup de succès en combinant les fonds publics canadiens et les fonds importants obtenus de sources extérieures, particulièrement les coproductions, a-t-elle expliqué.

Mais l'industrie est maintenant à un tournant, a-t-elle soutenu, à cause de la fragmentation des marchés (la multiplication des canaux spécialisés) et de l'intégration verticale de grands groupes américains comme Viacom, Fox et Disney, «*qui exercent un contrôle croissant sur les réseaux de distribution et de production de contenus.*»

Micheline Charest affirme donc que le système canadien de financement, mis en place il y a 20 ans «*sur des bases culturellement hermétiques, est maintenant à une croisée des chemins. Il n'y aura jamais assez d'argent, à partir de tous les différents programmes gouvernementaux dans ce*

pays, pour appuyer, à eux seuls, notre désir de maintenir à l'antenne des émissions à haut contenu culturel».

C'est à la suite de ce raisonnement que Mme Charest a soutenu qu'on ne peut plus conserver des programmes d'aide trop rigides, d'autant plus que nous n'avons aucun contrôle sur les productions américaines qui viennent au Canada acheter des services de production à bas prix et auxquelles, «*en plus, les gouvernements consentent des crédits d'impôt.*»

Détail piquant: dans son discours, Micheline Charest s'est félicitée d'avoir investi «*de façon continue dans la formation de scénaristes et d'artistes d'ici*», mais elle a ajouté presque immédiatement que «*les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, ça existe*». Plusieurs ont compris hier que Mme Charest faisait allusion au fait qu'on pouvait manquer de scénaristes qualifiés...

Rappelons que Cinar fait actuellement l'objet d'allégations selon lesquelles l'entreprise aurait utilisé des prétextes canadiens pour obtenir l'aide gouvernementale canadienne tout en camouflant le fait que des œuvres auraient été écrites par des scénaristes américains. Dans ce dossier, aucune accusation criminelle n'a encore été formellement déposée contre Cinar.

SALON Plus de 1000 auteurs sont conviés à rencontrer le public

SUITE DE LA PAGE 1

Rappelons que c'est à Claude Hurtubise que les lecteurs doivent la découverte d'écrivains aussi importants qu'Anne Hébert, Yves Thériault, Alain Grandbois, Jacques Ferron et Gabrielle Roy. Il fut au cœur d'un véritable foyer de curiosité intellectuelle et artistique, de passion et de découvertes, qui s'est incarné, à la fin des années 30 et au tournant des années 40, dans une revue, *La Relève*, laquelle devait donner son nom à un mouvement littéraire, rassemblant, autour de la figure du poète Hector de Saint-Denis Garneau, nombre d'écrivains mus par les mêmes exigences esthétiques.

Ajoutons que le flair de l'éditeur Claude Hurtubise l'a aussi mené à s'intéresser aux auteurs anglophones, et qu'il est le premier à avoir publié en traduction, par la suite, les œuvres de Marshall McLuhan ou de Karl Stern. Plus tard, il lancera aussi la carrière du sociologue Guy Rocher, dont l'ouvrage fondamental, *Introduction à la sociologie*, sera traduit en six langues. En 1975, Hurtubise quitta les éditions Hurtubise HMH et prit la direction des éditions La Presse.

Ajoutons enfin que le prix Fleury-Mesplet est ainsi nommé en mémoire de l'imprimeur Fleury Mesplets, mort en 1764. Celui-ci fut le premier imprimeur de

Montréal et le fondateur de la *Gazette*, premier journal de la ville.

Au Salon, chacun se plongera donc dans les livres, non sans en avoir examiné les couvertures, humé et caressé les pages, et admiré, parfois, la qualité de cet objet qu'est aussi le livre. Ainsi, à travers l'atelier de reliure d'art La Tranchefile, c'est l'occasion pour le visiteur d'acquiescer des rudiments de reliure. Là on causera sens du papier et démontage du livre. L'intéressé pourra poursuivre son apprentissage en confectionnant son propre «galopin», soit une simple reliure cousue.

Mais les livres sont aussi — et surtout — le fait de ceux qui les écrivent. Plus de 1000 auteurs sont donc conviés à rencontrer le public dans le cadre du Salon. Ces invités viennent d'ici et d'ailleurs; ils se nomment aussi bien Robert Lalonde qu'Alexandre Jardin, Ahmadou Kourouma qu'Ann-Marie MacDonald, Olivier Douzou que Kathy Reichs ou Jacques Salomé. Les plus hardis des visiteurs pourront leur parler, leur tendre un exemplaire de leur ouvrage pour une dédicace, hasarder quelques questions, subir peut-être quelques influences...

Pour tous les goûts

Le Salon fourmille d'ateliers, de forums de discussions, de tables rondes, voire de jeux portant sur des sujets

complémentaires comme la lecture et l'écriture. On y parlera de paratextes, ou d'écriture de voyage, de relève ou d'histoire, de francité canadienne, de roman policier de science-fiction...

Une table ronde tracera les liens étroits qui mènent la littérature auprès de l'enfant; du reste, l'enfance, source inépuisable d'inspiration, sera également un thème de discussion entre écrivains.

Enfin, l'idée du café-cinéma, qui avait germé l'an dernier, fait des petits cette année. Le temps d'une pause, le badaud pourra revoir, sur grand écran, des documentaires tels que *Voyage illusoire*, *Yin Chen*, *Marie-Claire Blais*, *l'insoumise*, ou encore découvrir une série de films sur des écrivains allemands comme Goethe ou Günter Grass.

Cette année encore, le Salon a voulu mettre dans le coup les jeunes et les tout-petits. Voilà pourquoi toute une série d'activités leur sont destinées. De ce nombre, mentionnons «La nuit à lire debout», qui se tiendra de dimanche à lundi, au cours de laquelle une classe du deuxième cycle du primaire est invitée à passer au Salon une nuit qui sera, dit-on, des «plus chouettes». Et puis, dès ce soir à 21h, l'événement «Je veille au Salon» réunit des conteurs d'un peu partout dans le monde, qui participeront, avec leur cœur et leurs lèvres, à la grande aventure de la tradition orale.

LE DEVOIR

LE MONDE

Le partage du pouvoir en Irlande du Nord se met lentement en place

L'IRA accepte de se désarmer

Le groupe paramilitaire nommera un représentant auprès de la commission chargée de la reddition

FRANÇOIS SERGENT
LIBÉRATION

Londres — Étape par étape, jour après jour, se met en place en Irlande du Nord le processus historique de partage de pouvoir entre la majorité protestante et la minorité catholique.

Hier, l'IRA, le groupe paramilitaire des républicains du Sinn Féin, a pour la première fois accepté le principe de désarmement de ses troupes. Dans un bref communiqué, l'Irish Republican Army se dit prête à nommer un de ses chefs auprès de la commission chargée de la reddition des armes détenues par les militaires, dirigée par le général canadien Jean de Chastelain. Pour le groupe clandestin qui avait fait de la lutte armée la base de son combat, la décision est fondamentale et s'inscrit dans le complexe processus de paix mis en place en début de semaine par l'ancien sénateur américain George Mitchell, qui préside depuis dix semaines des négociations entre nationalistes catholiques et unionistes protestants.

La veille, dans un mouvement coordonné, le principal parti protestant, l'Ulster Unionist Party (UUP) de David Trimble et le Sinn Féin de Gerry Adams, l'aile politique de l'IRA et le deuxième parti de la communauté catholique avaient chacun rendu publiques des déclarations conciliantes reconnaissant pour la première fois les droits et aspirations de l'ennemi d'hier.

Ainsi, les protestants attachés au maintien de l'Irlande du Nord dans le Royaume-Uni ont reconnu «légitime le droit des nationalistes de poursuivre leur objectif politique d'une Irlande unie par des moyens non violents et démocratiques». Une petite phrase sans précédent dans un pays où tout compromis était tabou. De même, les républicains du Sinn Féin ont affirmé mardi avoir renoncé à la lutte armée. «Le Sinn Féin poursuit ses objectifs exclusivement par des moyens démocratiques et pacifiques», lit-on dans le communiqué, qui ajoute que le parti républicain «est totalement opposé aux "punishment beatings"», les punitions extrajudiciaires, pratiquées par les paramilitaires, qui



Un quidam passe sous une murale de l'IRA, à Newry, dans le comté de Down.

font des centaines de victimes dans les deux communautés. Pour la première fois depuis l'accord

du Vendredi saint, négocié à Pâques 1998, les représentants des deux clans qui divisent l'Irlande du

Nord reconnaissent la culture politique de l'autre. A telle enseigne que les passages les plus sensibles des deux textes auraient été rédigés en commun par les représentants des protestants et des catholiques. Sur la base de ces déclarations, le Sinn Féin et les unionistes doivent désormais vendre l'arrangement politique patiemment tissé par le sénateur américain et les parrains britannique, irlandais et américain à leurs bases. Une démarche qui ne sera pas facile, notamment pour David Trimble, chef contesté de la tribu protestante divisée et premier ministre de la province.

Hier, l'UUP a estimé «très significative» la déclaration de l'IRA tout en regrettant que le groupe paramilitaire n'ait pas explicitement affirmé que «la guerre était finie». Cependant, David Trimble, Prix Nobel de la paix avec John Hume, le chef du principal parti catholique, le Social Democrat and Labour Party, paraît convaincu de pouvoir convaincre sa communauté. L'accord conclu avec les catholiques sera soumis la semaine prochaine à l'assemblée générale de son parti et il devrait, malgré une forte minorité opposée à tout accommodement avec le Sinn Féin, remporter la partie. Trimble se dit même prêt à accepter une division de son parti entre partisans et ennemis du processus de paix.

Du côté catholique, la communauté est beaucoup plus unie et prête à prendre le risque de la paix et du partage du pouvoir. Le SDLP est le plus ferme soutien du processus et le mouvement républicain, très discipliné, devrait accepter l'accord conclu. Les petits partis loyalistes représentant les milices protestantes sont également prêts à jouer le jeu. Les risques pourraient venir des dissidents des deux côtés mais ils demeurent très minoritaires.

Si ce scénario se confirme, au début de l'année, l'exécutif de la province, codirigé par l'UUP et le SDLP mais avec deux ministres du Sinn Féin, serait ainsi formé; sept semaines plus tard, l'IRA commencerait à rendre ses AK 47 et son Semtex. Trente ans de violences seraient ainsi enterrés.

La tragédie d'EgyptAir

Des experts égyptiens pour décrypter la chihada

La thèse de l'incident technique est écartée par les Etats-Unis

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Une nouvelle équipe d'experts égyptiens est attendue aux Etats-Unis pour participer à l'enquête sur la chute inexplicable du vol 990 d'EgyptAir le 31 octobre au large du Massachusetts, une catastrophe dont les autorités américaines estiment qu'elle pourrait être due à un acte suicidaire ou criminel.

Le président du département égyptien de l'Aviation civile, Abdelfattah Kato, s'est envolé hier pour les Etats-Unis. Le chef des opérations d'EgyptAir, Hassan Misharraf, devrait quant à lui partir pour New York ce matin.

Le Bureau national de la sécurité des transports américains (NTSB), qui écarte la thèse de l'incident technique, a décidé de différer le transfert de l'enquête au FBI à la fois pour ménager les susceptibilités égyptiennes mais aussi pour faire toute la lumière sur les conversations enregistrées sur l'une des deux boîtes noires de l'appareil.

D'après l'enregistreur des conversations dans la cabine de Boeing, un membre de l'équipage, apparemment un copilote qui n'était pas en service, a récité une formule religieuse juste avant que le système de pilotage automatique soit débranché, que ses réacteurs soient stoppés et que l'avion amorce sa plongée fatale, moins d'une heure après avoir décollé de New York avec 217 personnes à bord.

Un responsable d'EgyptAir, qui a requis l'anonymat, a déclaré que les experts américains ont «tiré des conclusions hâtives» en suggérant qu'un copilote, Gamil El Batouti, était responsable de la catastrophe et en se préparant à livrer l'enquête au FBI.

Le responsable a précisé qu'un «désaccord» était apparu entre les équipes égyptiennes et américaines, chargées d'analyser la cassette de l'enregistreur de voix dans la cabine (CVR).

«Le sentiment au sein de la compagnie, maintenant, est que les Américains veulent faire endosser la faute au copilote et en faire un acte criminel sans avoir vraiment de preuve solide ou avoir suffisamment enquêté», a-t-il ajouté. Il s'est par ailleurs plaint que les enquêteurs n'aient pas synchronisé les données des deux boîtes noires et

n'aient pas analysé la totalité des 150 paramètres de la première boîte noire, l'enregistreur des données du vol (FDR). «Ils ne peuvent pas tirer de telles conclusions aussi vite. C'est très blessant pour les Égyptiens», a-t-il dit.

Aux Etats-Unis, le président du Bureau national de la sécurité des transports, Jim Hall, a déclaré que les experts égyptiens allaient être associés à l'enquête pour «analyser toute l'information disponible [pouvant avoir un rapport] avec les causes tragiques» de la chute dans l'Atlantique de l'avion d'EgyptAir. Il y a eu «des différences significatives sur l'interprétation culturelle de certains propos sur l'enregistreur», a ajouté M. Hall en référence aux propos religieux qui auraient été prononcés par le copilote.

«J'ai pris ma décision. Dawakkalt ala Allah» («Je place ma foi en Dieu»), aurait déclaré le copilote.

Selon le quotidien égyptien Al-Ahram, les boîtes noires indiquent que le commandant de bord, Ahmed Abachi, était absent au moment où le pilote automatique a été déconnecté mais qu'il a hâtivement regagné sa place pour tenter d'enrayer la chute de l'avion.

«Que se passe-t-il?», aurait-il lancé avant de dire: «Fais comme moi, tire avec moi», propos qui pourraient expliquer pourquoi les ailerons arrière de l'appareil — qui normalement fonctionnent de manière symétrique — aient été retrouvés dans des positions inverses. Les deux hommes auraient ainsi effectué des manœuvres divergentes.

Achraf Hussein, un commandant de bord de la compagnie égyptienne qui connaissait de longue date son collègue Habachi, mais aussi son copilote Adel Anouar, estime «hors de question que ce dernier se soit suicidé ou ait provoqué un sabotage» car il devait se marier deux jours plus tard.

Selon le New York Times, les enquêteurs présumeraient que la formule en arabe a en fait été récitée par le copilote de rechange, Gamil al Battouti, qui aurait ensuite débranché le pilote automatique. Ce remplaçant n'aurait pas dû normalement se trouver dans le cockpit au moment de l'incident. Battouti, 59 ans, était un employé de longue date d'EgyptAir et un ancien pilote de l'armée de l'air égyptienne. Des experts égyptiens auraient reconnu sa voix sur l'enregistreur.

Des plaintes contre Bébé Doc sont irrecevables

ASSOCIATED PRESS

Paris — Le parquet de Paris a classé sans suite les quatre plaintes déposées pour «crimes contre l'humanité» contre l'ancien dictateur haïtien, Jean-Claude Duvalier, apprenait-on, hier, de sources judiciaires.

Ces plaintes avaient été formées par quatre Haïtiens résidant aujourd'hui en France. Ces derniers affirmaient avoir été emprisonnés plusieurs années et torturés pour des raisons politiques sous le régime de Jean-Claude Duvalier, dit Bébé Doc.

Installé au pouvoir en 1971 par son père François, dit Papa Doc, qui dirigeait lui-même Haïti d'une main de fer depuis 1957 avec l'aide de ses toisons macoutes, Jean-Claude Duvalier avait fui l'île en février 1986 après plusieurs semaines d'émeutes. L'ancien dictateur se trouverait toujours en France, où il avait alors trouvé refuge.

Gérald Bloncourt, président franco-haïtien du Comité pour juger Duvalier, ne désespérait pas que des plaintes, cette fois-ci avec constitution de partie civile, soient déposées contre l'ancien dictateur haïtien. «Il y a eu crimes contre l'humanité. Il faut que les choses soient dénoncées. La bataille, c'est que le dossier haïtien ne retombe pas aux oubliettes.»

Une plainte avec constitution de partie civile entraîne automatiquement la désignation d'un juge d'instruction.

Le parquet de Paris a classé sans suite ces plaintes en raison d'une jurisprudence constante.

En effet, au regard du droit français, la notion de crimes contre l'humanité ne s'applique qu'aux crimes commis par les forces de l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale, ou alors aux exactions perpétrées après 1994, conformément à une incrimination introduite depuis cette date dans le nouveau Code pénal français.

Dans un cas comme dans l'autre, cette jurisprudence exclut les plaintes déposées par les victimes présumées de Jean-Claude Duvalier.

Clinton rencontrera Eltsine aujourd'hui

La Tchétchénie sera au cœur du Sommet de l'OSCE

GEORGE JAHN
ASSOCIATED PRESS

Istanbul — Cinquante-cinq pays sont réunis depuis hier à Istanbul et, même si les Russes refusent d'y recevoir une quelconque leçon, tout tourne autour de la Tchétchénie, cette «sale guerre» qu'ils mènent dans le Caucase. Jusqu'à demain, les 55 pays de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe tiendront un sommet qui risque de creuser davantage le fossé entre la Russie et le reste de l'Europe.

Arrivé hier alors que la métropole turque de 12 millions d'habitants était quadrillée par un impressionnant dispositif sécuritaire de 35 000 hommes, un Boris Eltsine en pleine forme a fait savoir qu'il en profiterait pour expliquer aux Occidentaux la politique russe en Tchétchénie. Une politique qui se fait «dans le respect des normes internationales civilisées», selon lui. «Je suis sûr qu'ils finiront par comprendre après mon discours», a-t-il lancé.

Moscou profite donc de l'occasion pour répéter une fois de plus que son invasion n'est en fait qu'une affaire intérieure, une opération antiterroriste ne visant pas les populations civiles, et n'entend pas se laisser acculer: Boris Eltsine a annoncé qu'il refuserait de signer la déclaration finale si elle inclut la Tchétchénie. Le chef de sa diplomatie, Igor Ivanov, lançait auparavant: «Si quelqu'un tente de revoir l'ordre du jour du sommet d'Istanbul et de jouer la carte tchétchène [...], de tels Etats assumeront la responsabilité de ce qui se passera au cours de la rencontre.» Avant de renvoyer l'Occident à son «agression» contre la Serbie...

Reste qu'il y aura ce matin une rencontre séparée américano-russe. Le président Bill Clinton proposera alors à Boris Eltsine une médiation de l'OSCE dans le conflit en Tchétchénie. Son conseiller pour la sécurité nationale, Samuel Berger, a indiqué hier qu'une telle intervention serait essentiellement humanitaire, au moins au départ.

«A notre avis, une organisation comme l'OSCE pourrait avoir un rôle, en maintenant les frontières ouvertes, pour permettre aux gens de partir s'ils le veu-



Des réfugiés tchétchènes font la file pour recevoir du pain, à Nazran, en Ingouchie. Le ministre russe des Situations d'urgence a déclaré, hier, que les réfugiés seraient de retour chez eux avant février.

lent, en agissant auprès des réfugiés qui se trouvent maintenant au Daguestan et ailleurs, et peut-être en tentant de créer un dialogue politique sur le terrain. C'est là quelque chose dont nous discuterons avec les Russes», a déclaré le haut responsable américain à la presse.

Il a reconnu que jusqu'ici Moscou avait fait la sourde oreille à de telles propositions lorsqu'elles avaient été suggérées. «Mais c'est quelque chose dont nous reparlerons demain», a-t-il dit.

Boris Eltsine rencontrera ensuite le Français Jacques Chirac et l'Allemand Gerhard Schroeder.

De son côté, dans une tribune au quotidien français Le Monde, Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller américain à la sécurité du président Jimmy Carter, décortique la stratégie russe dans la république indépendante, dont l'aboutissement «sera un génocide auquel le monde entier assiste dans la passivité». Analysant les risques d'embrasement pour toute la région, et notamment les menaces sur la Géorgie ou

sur le contrôle des routes du pétrole, il appelle l'OSCE à profiter d'Istanbul pour «entreprendre des démarches» afin d'arrêter la terreur russe.

Née à Vienne en 1975, en pleine guerre froide, pour prévenir les conflits, assurer la gestion des crises et faire respecter les droits de l'homme de l'Atlantique à l'Oural, l'OSCE a pris du poids depuis l'implosion de l'URSS et l'éclatement de la Yougoslavie. Elle a joué un rôle important dans la reconstruction en Bosnie, et actuellement au Kosovo, ou comme observateur des élections. Elle est chargée d'une toute petite mission d'évaluation humanitaire en Tchétchénie, face au calvaire de centaines de milliers de réfugiés.

Au menu du sommet d'Istanbul figurent le Kosovo, la querelle sur le Haut-Karabakh, cette enclave arménienne en Azerbaïdjan, ainsi que la construction d'oléoducs et gazoducs reliant la mer Caspienne à la Turquie. Une charte sur la sécurité européenne devrait aussi être signée.

EN BREF

Sharif livré à la police

(AP) — L'armée a livré hier à la police le premier ministre, Nawaz Sharif, renversé par un coup d'Etat le 12 octobre et qui doit être jugé pour trahison et détournement, ont annoncé les autorités pakistanaises. Nawaz Sharif devait se voir notifier les charges retenues contre lui dans les 24 heures, selon des responsables de l'armée qui ont requis l'anonymat. L'accusation repose sur le fait que, le 12 octobre, le nouvel homme fort du pays, le général Pervez Musharraf, s'était vu refuser la permission d'atterrir à Karachi en revenant au Pakistan. L'armée avait pris le pouvoir et permis l'atterrissage. Le chef du gouvernement avait été arrêté et placé en détention. L'armée affirme qu'il a été transféré au commissariat de Karachi. Sept autres hommes devraient également être poursuivis. Ils risquent la peine de mort ou la prison à vie. Nawaz Sharif est aussi accusé de complot de meurtre en réunion et de mise en danger physique.

Le procureur du TPI ira au Rwanda

(AP) — Le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Carla del Ponte, se rendra le week-end prochain au Rwanda, et ce, même si les autorités de Kigali boycottent sa visite. Le ministre de la Justice rwandais, Jean de Dieu Mucyo, avait dit la semaine dernière qu'il refuserait de le rencontrer. Kigali a suspendu sa coopération avec le TPI, furieux de l'abandon des poursuites, en raison d'une question de procédure, contre l'un des principaux responsables présumés du génocide de 1994. Mme del Ponte passera néanmoins comme prévu deux semaines au Rwanda et à Arusha, en Tanzanie, siège du TPI. Il s'agira de sa première visite dans la région depuis sa nomination en septembre au poste de procureur du tribunal pour le Rwanda d'Arusha et du tribunal pour l'ex-Yougoslavie de La Haye.

Manifestation anti-américaine à Athènes

(Reuters) — Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté hier devant l'ambassade américaine à Athènes, deux jours avant une visite éclair en Grèce du président Bill Clinton. Ce défilé, commémorant la révolte des étudiants de Polytechnique en 1973 durant la dictature militaire, est traditionnellement marqué par des manifestations d'anti-américanisme. Cette année, les slogans étaient plus particulièrement adressés à Bill Clinton, qualifié de «fasciste et de meurtrier» et responsable, aux yeux des Grecs, d'avoir dirigé les bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie, un pays ami. La police anti-émeute a encerclé l'ambassade américaine et les autorités ont fait savoir qu'elles n'autoriseraient pas de telles manifestations demain lors de la visite de Clinton.

L'UNESCO appelle au plurilinguisme

(AFP) — Les 187 États membres de l'UNESCO ont adopté hier à Paris une résolution demandant de développer le plurilinguisme dans le monde afin que les nouvelles générations soient capables de s'exprimer aisément dans plusieurs langues. Cette résolution, présentée par l'Équateur et la Guatemala, vise également à faciliter la communication entre les peuples tout en préservant le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité. La résolution souligne «le péril qui menace aujourd'hui la diversité linguistique» en raison de la «mondialisation de la communication» et des tendances «à l'utilisation d'une langue unique, avec les risques de marginalisation des autres langues majeures du monde» et «de disparition des langues de moindre diffusion et des langues régionales».

LE DEVOIR

LES SPORTS

EN BREF

Une nuit de galère avant une écrasante défaite

Jérusalem (AP) — L'entraîneur de l'équipe nationale israélienne de soccer a annoncé hier qu'il allait enquêter pour vérifier si certains de ses joueurs avaient fait la fête avec des prostituées la nuit précédant la récente défaite d'Israël 5-0 face au Danemark. L'entraîneur, Schlomo Scharf, a précisé qu'il avait découvert l'histoire s'étalant en gros titres rouges à la une du quotidien *Maariv* avec la mention «dur à croire». Selon *Maariv*, qui dit tenir ses informations de certains joueurs et du personnel de l'hôtel mais n'indique pas ses sources, les péripatéticiennes n'ont quitté l'hôtel que peu avant l'aube samedi. Le match avait lieu samedi soir à Tel-Aviv. La rencontre Israël-Danemark avait été précédée d'une campagne de presse sans précédent dans l'Etat hébreu. Non seulement c'était la première fois qu'Israël participait aux ultimes rencontres comptant pour le championnat d'Europe, mais une victoire semblait possible au vu de plusieurs retournements de situations réussis par l'équipe lors de récents matchs internationaux.

L'Atlantique à l'aviron

Paris (AP) — Une jeune Française, 25 ans, Peggy Bouchet, va tenter cette semaine, et pour la deuxième fois, de traverser l'océan Atlantique à l'aviron. La rameuse, qui prévoyait de partir ce matin de la pointe de San Pedro, sur l'île de Sao Vincente dans l'archipel des îles du Cap-Vert au large de l'Afrique, espère rejoindre la Martinique dans 60 jours et 5000 kilomètres. En mars 1998, Peggy Bouchet avait une première fois entrepris de traverser l'Atlantique, entre les îles Canaries et les Antilles françaises, à bord d'un petit canot à rames. Après 79 jours de périples, à 5500 kilomètres de son point de départ, et sur le point de toucher au but, son bateau s'était retourné, emporté par une vague. Dix-huit mois plus tard, cette diplômée de droit des entreprises, qui a quitté son emploi de responsable logistique au sein d'une société internationale, tente donc à nouveau l'aventure, espérant réaliser son rêve: devenir la première femme au monde à traverser en solitaire l'Atlantique à la rame.

Euro 2000: un exploit historique

Paris (AFP) — La Slovonie a accompli hier, lors des barrages retour, un exploit historique en se qualifiant pour la phase finale de l'Euro 2000, après son nul à Kiev (1-1) contre l'Ukraine, devant 68 000 spectateurs dépités. Si la Slovonie a festoyé, l'Angleterre a tremblé. Comme en 1981, l'Ecosse est venue remporter une victoire inutile à Wembley (1-0). Ce résultat pourtant positif, acquis grâce à un but de Hutchison (39), est insuffisant. Après l'URSS jusqu'en 1988, puis la CEI en 1992, l'Ukraine d'Andreï Chevtchenko pensait pouvoir perpétuer la présence de ce football slave au plus haut niveau européen. Il n'en sera rien par la faute d'une formation slovonaise qui a cru en ses possibilités malgré la neige, un terrain boueux et le penalty transformé par Rebrov (67) à la suite d'une faute sur... Chevtchenko. Le sélectionneur Srecko Katanec pouvait être fier.

Masters féminin: Huber crée la première surprise

New York (AFP) — L'Allemande Anke Huber, l'une des qualifiées de la dernière heure, a créé la première surprise du Masters féminin de tennis en se jouant de Julie Halard-Decugis, tête de série numéro 8, hier en fin de matinée à New York. En 44 minutes et un score sans appel de 6-1, 6-2, l'Allemande, une ancienne finaliste de l'épreuve, s'est qualifiée pour les quarts de finale et un vraisemblable rendez-vous avec l'Américaine Lindsay Davenport, numéro 2 mondiale, qui affronte dans la soirée une autre Française, Amélie Mauresmo.

Sommet antidopage

Pour une AMA plus indépendante du CIO

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sydney — Les ministres des Sports de 26 pays, réunis à Sydney pour un sommet consacré à la lutte antidopage, ont demandé hier que la nouvelle Agence mondiale antidopage (AMA) ait plus d'indépendance par rapport au Comité international olympique (CIO).

Les responsables ont apporté leur soutien à l'AMA mais ont notamment appelé le CIO à établir l'agence dans une autre ville que Lausanne, où le CIO a son siège, à l'ouvrir à des représentants des pouvoirs publics, à publier les minutes de ses réunions et à organiser des contrôles inopinés d'athlètes à l'échelon mondial.

Les représentants des gouvernements ont également approuvé une proposition canadienne de créer un comité directeur chargé de suivre le développement de l'AMA. «Il s'agit d'orienter l'agence dans la bonne direction», a estimé le ministre australienne des douanes, Amanda Vanstone, qui préside le sommet.

Le directeur adjoint du bureau antidopage de la Maison-Blanche, Don Vereen, a lui aussi affirmé que «le CIO doit prendre ses distances envers l'AMA», et il a évoqué une invitation à rencontrer le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, en se contentant d'indiquer: «C'est une des choses dont nous débattons.»

Il a toutefois estimé que la rencontre de trois jours avait en partie répondu aux interrogations des États-Unis sur l'AMA. Vereen a souligné que «la question a toujours été de savoir comment vous ferez preuve d'indépendance, de transparence et de responsabilité». «Mais [l'agence] est encore dans une phase de transition», a-t-il ajouté.

«Quand on est en présence d'un grand nombre de parties prenantes, toutes de bonne volonté et bien informées, il est très difficile de se séparer en gardant en main une seule partition pour tous. Mais on doit aller jusqu'au bout du chemin», a souligné Don Vereen.

Il n'a cependant pas désavoué les déclarations antérieures de son chef, le général Barry McCaffrey, qui avait été plus virulent à l'ouverture du sommet et avait appelé le vice-président du CIO, le Canadien Dick Pound, à refuser la présidence de l'AMA parce qu'il est chargé des droits de télévision au CIO.

Les inquiétudes concernant l'impossibilité pour l'AMA d'être opérationnelle à temps pour les Jeux olympiques 2000 de Sydney ont donné encore plus d'importance aux accords bilatéraux obtenus lors de ce sommet.

Ainsi, l'Australie, le Canada, la Chine, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Afrique du Sud, la Suède, la Grande-Bretagne et les États-Unis se sont mis d'accord pour procéder de façon réciproque aux examens des athlètes à chaque fois qu'ils seront sur leurs territoires.

Quant à la question de la détection de l'EPO, Gilles Smadja, chef de la délégation française, a estimé: «Nous ne devons pas être obsédés par les contrôles sanguins, mais trouver quelle est la méthode la plus efficace pour découvrir les tricheurs.»

Joueur par excellence de la Ligue nationale

Chipper Jones récolte ce qu'il a semé

ASSOCIATED PRESS

New York — Chipper Jones a facilement remporté le titre de joueur par excellence dans la Ligue nationale après avoir claqué 45 circuits pour conduire les Braves d'Atlanta au championnat de leur section pour une huitième année de suite.

Jones a récolté 29 des 32 votes de première place pour totaliser 432 points au scrutin de l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique. Il a aussi reçu deux votes de deuxième place et un de troisième place.

Le joueur de premier but Jeff Bagwell, des Astros de Houston, a pris le deuxième rang en obtenant un vote de première place et 276 points, suivi par le joueur de troisième but des Diamondbacks de l'Arizona, Matt Williams, qui a reçu deux votes de première place et 269 points.

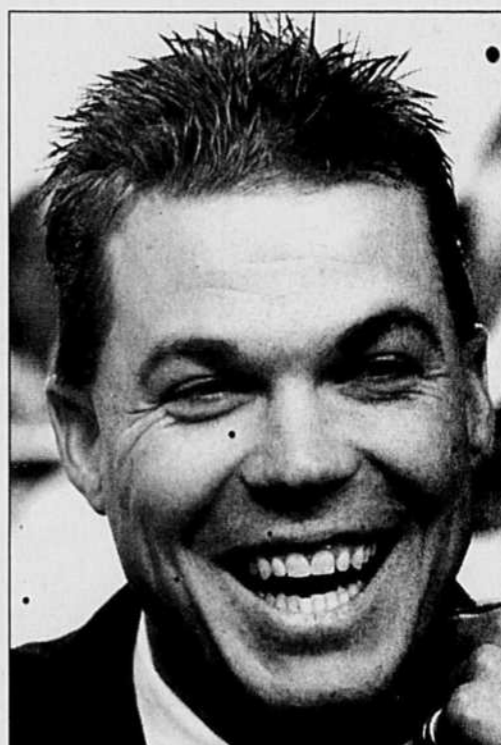
Greg Vaughn, des Reds de Cincinnati, s'est classé quatrième avec 121 points et Mark McGwire, des Cards de St. Louis, a terminé cinquième avec 115 points. Ont suivi trois joueurs des Mets de New York, Robin Ventura, 113, Mike Piazza 109, et Edgardo Alfonzo, 88. Sammy Sosa, des Cubs de Chicago, a terminé neuvième au scrutin avec 87.

«Sur le plan personnel, ce fut formidable, avait dit Jones quand la saison tirait à sa fin. Je n'aurais pu demander mieux. J'ai travaillé fort durant la saison morte pour m'améliorer, et ce fut impressionnant. C'est agréable de constater que mes efforts ont porté fruits.»

Le joueur de troisième but de 27 ans est le cinquième joueur des Braves à remporter le titre. Les autres sont Bob Elliott (1947), Hank Aaron (1957), Dale Murphy (1982 et 83), et Terry Pendleton (1991).

Jones a conservé une moyenne de .319. Il a produit 110 points, inscrit 116 points, réussi 25 vols de but et obtenu 126 buts sur balles. Il a fini au troisième rang pour les circuits, derrière Mark McGwire (65) et Sammy Sosa (63), et les buts sur balles, quatrième pour les pourcentages de puissance (.633) et de présences sur les buts (.441) ainsi que le total de buts (359), septième pour les points, et 10^e pour la moyenne au bâton.

Après le 15 juin, Jones a frappé 30 circuits et produit 79 points. «Il ne pouvait choisir un meilleur temps pour être à son mieux, a dit son coéquipier Brian Jordan. C'est toujours un moment spécial dans une carrière quand on sent qu'on ne peut rien faire de mal au bâton. Il a une grande confiance en lui.»



Jones est le cinquième joueur des Braves à remporter le titre.

Jones a augmenté la cadence en septembre quand il a frappé quatre circuits lors d'un balayage de trois matchs contre les Mets de New York. Quand les Braves ont joué au Stade Shea la semaine suivante et y sont retournés en octobre lors des séries de championnat, les partisans des Mets se sont alors moqués de lui en scandant «Lar-ry! Lar-ry!», son vrai prénom.

«Il semble difficile d'expliquer qu'il ait été capable de frapper la balle par-dessus la clôture, qu'il soit à son mieux présentement, avait alors dit le gérant des Mets, Bobby Valentine. Quatre gros coups en trois matchs, c'est joliment bon.»

En l'absence d'Andres Galarraga, qui a été à l'écart du jeu pendant toute la saison, et Javy Lopez, qui a raté les deux derniers mois, Jones donnait l'impression par moments d'être la seule arme offensive des Braves.

«Il est présentement le joueur par excellence, avait dit Greg Maddux en septembre. Regardez ce qu'il a accompli dans le dernier droit. C'est plus important que lors des trois premiers mois de la saison.»

Coupe Louis Vuitton

Une journée de casse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Auckland — Une seule des cinq courses prévues hier dans le golfe d'Hauraki, à Auckland, s'est déroulée normalement d'un bout à l'autre lors de la 9^e journée du deuxième round robin de la Coupe Louis-Vuitton, éliminatoires de la Coupe America à la voile, marquée par une série d'incidents.

Dans des conditions difficiles, vent fort (d'environ 20 nœuds avec des rafales à 28 nœuds) et mer moutonnante, avec des creux allant jusqu'à trois mètres, *Young America* a dû déclarer forfait avant le départ, *Fast 2000* a abandonné peu après le coup de canon et *Abracadabra* et *Spanish Challenge* en cours de course.

Cette journée s'est donc révélée particulièrement «féroce» pour le matériel, avec une bôme pliée (*Abracadabra*), une grand-voile déchirée (*Young America*), une quille fissurée (*Fast 2000*), ainsi que plusieurs voiles déchirées (spinnaker et génois chez *America One*) et divers problèmes de gréement, dont une drisse de grand-voile qui valut à l'équipe espagnole d'abandonner.



America One a fait une partie de la course avec une voile déchirée battant au vent.

Be Happy, le bateau du syndicat suisse *Fast 2000*, a eu, lui, des problèmes de direction avant le début de sa course contre *America True*. Et, malgré le report qui lui était accordé avant le départ, l'équipage suisse devait rapidement se retirer, découvrant, une fois rentré au port, «une fissure importante sur toute la longueur de la quille arrière», selon le communiqué du défi. Les Suisses ne seront donc pas en mesure de finir ce deuxième round robin, espérant pouvoir prendre le départ du troisième, prévu pour le 2 décembre.

Dans le duel franco-hawaïen, *Abracadabra* a été forcé d'abandonner à mi-course après avoir plié sa bôme. Le défi français menait alors de quelques longueurs de bateau. *Bravo Espana*, le bateau de *Spanish Challenge*, a dû pour sa part renoncer dans le deuxième bord de près, à la suite de problèmes avec sa drisse de grand-voile.

Dans la seule course terminée par les deux concurrents, Paul Cayard, à bord de *America One*, et Ken Read, à bord de *Stars and Stripes*, se sont livrés à un duel sans merci remporté par le second. «C'est le genre de courses dont on rêve quand on est gamin», a déclaré le barreur de *Stars and Stripes*.

Après avoir perdu le contrôle sur l'avant-dernier bord, laissant passer *Stars and Stripes* devant, *America One*, qui avait déjà déchiré un foc en début de course, reprenait la tête sur le dernier bord de portant. Mais, sous l'effet d'une violente risée, son spinnaker explosait, peu après que le halebas de grand-voile de *Stars and Stripes* se fut arraché. L'équipage hissait un nouveau spi en moins d'une minute et parvenait à remonter sur *Stars and Stripes*, toujours sur ce même dernier bord de spi vers la ligne d'arrivée. Mais *America One* aurait alors touché de son spi les bastingues de *Stars and Stripes*, ce qui lui valait une pénalité fatale.

Au classement, les Italiens de *Prada Challenge*, qui étaient exempts, mènent toujours avec 38 points, devant *America True* (30) et *Stars and Stripes* (28,5).

Crise au sein du Real Madrid

Un huitième entraîneur en quatre ans

SAMIR TOUNSI

AGENCE FRANCE-PRESSE

Madrid — En proie à une sévère crise, le Real Madrid a voulu frapper un grand coup en limogeant son entraîneur gallois John Benjamin Toshack, pour tenter de percer l'abcès. Expéditive, la direction du Real a annoncé le nom de son successeur, l'Espagnol Vicente del Bosque, dans le même communiqué.

Septième entraîneur en quatre ans du Real, Toshack, déjà limogé un premier fois du Real en 1991 après un an à la tête du club, a fait les frais d'une ambiance plus que tendue: résultats décevants et polémiques de vestiaire.

Le Gallois à la main de fer, appelé à la rescousse en février pour remplacer le Néerlandais Guus Hiddink, n'aura tenu que neuf mois, sans gagner aucun titre.

Il s'est vite retrouvé à la tête d'une équipe aussi prestigieuse qu'ingérable, qui occupe aujourd'hui une modeste 8^e place du championnat d'Espagne après onze journées de Liga, à sept points du leader, le petit voisin du Rayo Vallecano.

La qualification du Real pour le 2^e tour de la Ligue des champions n'a pas pesé lourd face à la série de huit matchs sans victoire en Liga qu'a alignés le Real du 29 août au 30 octobre. Paradoxalement, c'est la victoire 3-2 des Blancs sur le leader et voisin du Rayo Vallecano qui a fait exploser Toshack.

Assis sur un baril de poudre, Toshack a lui-même allumé la mèche au lendemain du match en critiquant sévèrement la préparation du gardien de but remplaçant, l'Argentin Albano Bizzarri, au grand dam du président du club Lorenzo Sanz appelant le vestiaire à se taire.

«Il est plus facile de voir un cochon voler au-dessus du Bernabeu que de m'entendre revenir sur mes propos», a déclaré mardi Toshack. C'en était trop pour la direction du Real.

Del Bosque, qui devrait entraîner le Real jusqu'à la fin de la saison selon des sources proches du Real, sera le premier entraîneur espagnol à s'asseoir sur le banc de l'équipe «meringue» après quatre étrangers: l'Italien Fabio Capello, l'Allemand Jupp Heynckes, le Néerlandais Guus Hiddink et Toshack.

Pendant l'été 1998, le Real, qui chasse les talents dans le monde vite, avait déjà essayé d'engager un entraîneur espagnol, José Antonio Camacho, actuel sélectionneur national, qui avait démissionné trois semaines plus tard en invoquant des désaccords avec la direction.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Ottawa	12	5	1	1	55	37	26
Toronto	11	6	3	1	58	40	26
Boston	8	6	4	0	48	43	20
Buffalo	7	10	2	0	50	56	16
Montréal	5	13	1	1	37	49	12

Section Atlantique	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Philadelphie	10	7	2	1	56	45	23
New Jersey	9	6	2	1	46	40	21
Pittsburgh	5	8	3	2	54	55	15
NY Rangers	6	10	3	0	40	51	15
NY Islanders	4	8	2	0	29	46	10

Section Sud-Est	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Floride	9	6	2	2	49	41	22
Caroline	7	7	3	0	41	46	17
Washington	6	8	2	1	43	51	15
Tampa Bay	6	9	1	1	45	52	14
Atlanta	3	10	2	1	32	56	9

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Detroit	11	4	3	1	58	39	26
St. Louis	10	6	1	0	53	41	21
Nashville	6	9	1	1	39	51	14
Chicago	4	10	4	1	46	56	13

Section Nord-Ouest	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Vancouver	9	5	4	1	55	53	23
Colorado	8	7	3	1	51	48	20
Edmonton	5	8	5	3	45	46	18
Calgary	5	11	2	0	42	65	12

Section Pacifique	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Los Angeles	12	4	4	0	65	50	28
San Jose	12	9	2	1	69	58	27
Phoenix	10	6	3	0	58	49	25
Anaheim	8	9	2	1	50	48	19
Dallas	8	8	1	0	38	41	17

Hier

Dallas 2	Washington 2
St. Louis 3	Toronto 2
Boston 2	New Jersey 2
Ottawa 1	Caroline 2
Tampa Bay 4	Atlanta 5
Floride au Colorado	
Detroit à Vancouver	
Calgary à Anaheim	

Aujourd'hui

N.Y. Rangers à Boston, 19h
San Jose à Ottawa, 19h
Dallas à Philadelphie, 19h30
Pittsburgh à Tampa Bay, 19h30
Floride à St. Louis, 20h
Montréal à Nashville, 20h
Phoenix à Los Angeles, 22h30

Demain

Caroline à Washington, 19h
Buffalo à Atlanta, 19h30
N.Y. Islanders au Colorado, 21h
Detroit à Calgary, 21h
Chicago à Anaheim, 22h30

FOOTBALL

ASSOCIATION AMERICAINE

Section Est	G	P	N	Moy.	PP	PG
Indianapolis	7	2	0	.778	250	181
Miami	7	2	0	.778	192	166
Buffalo	7	3	0	.700	204	149
N.-Angleterre	6	3	0	.667	208	174
N.Y. Jets	3	6	0	.333	150	167

Section Centrale	G	P	N	Moy.	PP	PG
Jacksonville	8	1	0	.889	216	79
Tennessee	7	2	0	.778	190	171
Pittsburgh	5	4	0	.556	172	124
Baltimore	3	6	0	.333	139	150
Cleveland	2	8	0	.200	99	253
Cincinnati	1	9	0	.100	130	292

Section Ouest	G	P	N	Moy.	PP	PG
Seattle	7	2	0	.778	205	145
Kansas City	5	4	0	.556	200	136
Oakland	5	4	0	.556	185	162
San Diego	4	5	0	.444	136	194
Denver	3	7	0	.300	194	205

ASSOCIATION NATIONALE

Section Est	G	P	N	Moy.	PP	PG
Dallas	5	4	0	.556	226	169
N.Y. Giants	5	4	0	.556	157	165
Washington	5	4	0	.556	287	257
Arizona	3	6	0	.333	115	187
Philadelphie	3	7	0	.300	149	212

Section Centrale	G	P	N	Moy.	PP	PG
Detroit	6	3	0	.667	201	171
Minnesota	6	4	0	.600	237	199
Tampa Bay	5	4				